

UN CONTENTIEUX ? PENSEZ À L'ARBITRAGE

Vous gérez au quotidien votre entreprise avec tous ses défis stratégiques, opérationnels et commerciaux. La tâche est ardue. Un contentieux peut survenir à tout moment avec vos clients, vos fournisseurs, vos associés. Votre intérêt est qu'il soit traité de manière rapide et efficace.

AVEZ-VOUS PENSÉ À L'ARBITRAGE ?

La résolution d'un conflit par arbitrage permet d'obtenir une décision très rapide lorsque la situation est urgente. Votre différend est traité de manière définitive par des arbitres compétents et expérimentés. Vous pouvez même choisir des arbitres spécialisés dans le secteur où vous opérez ou dans la matière du contentieux en question.

Les arbitres sont totalement indépendants et décident en toute neutralité. Les affaires peuvent être traitées dans n'importe quelle langue ou dans n'importe quel pays choisis par les parties. La confidentialité est garantie - vos secrets d'affaires et know how sont protégés.

Les décisions rendues par les arbitres ont la même valeur que les décisions rendues par les tribunaux. Elles tranchent réellement les différends et vous permettent de saisir les biens de votre débiteur dans plus de 150 pays dans le monde. L'arbitrage vous offre une alternative à haute valeur ajoutée.

Le CEPANI, c'est quoi ?

C' est le **Centre belge d'Arbitrage et de Médiation**. Le Centre offre aux parties en litige l'assistance administrative pour toutes leurs démarches, afin de leur permettre d'atteindre une solution satisfaisante pour leur conflit.

Le Centre vise à créer le cadre juridique et administratif approprié pour les parties, pour permettre **une résolution rapide et sûre des différends**.

Le CEPANI vous propose aussi des services de **médiation ainsi que d'autres voies alternatives** de règlement des litiges qui privilégient toujours une issue à l'amiable.

CONTACT : EMMA VAN CAMPENHOUDT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Rue des Sols 8 - 1000 Bruxelles / +32 2 515 08 35 / info@cepani.be / www.cepani.be / [Linkedin CEPANI_npo](#)